



# FICHE REPÈRES DU RSU 2023

**CDG31**  
CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA HAUTE-GARONNE

## Les communes de 10 000 à 19 999 habitants

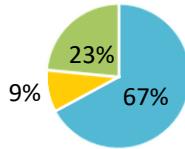
Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr).

**TAUX DE RETOUR** **92%**

Les communes entre 10 000 et 19 999 habitants représentent 1,2% des collectivités et établissements publics territoriaux du département au 31/12/2023 et emploient 5,2% des effectifs. 11 communes ont transmis leur RSU sur les 12 recensées.  
> 2 443 agents recensés dans ces collectivités dont 1 640 fonctionnaires, 230 contractuels permanents et 573 contractuels non permanents

### Effectifs

- 67% des agents sont fonctionnaires



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	94	247	149	11
Contractuels permanents	4	63	23	10
Contractuels non permanents	1	193	52	11

- En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- 6,96 % des contractuels permanents en CDI

### Précisions emplois non permanents

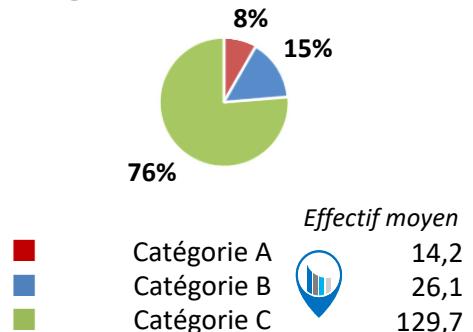
- 0,1 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 21,4 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

### Caractéristiques des agents permanents

- 48% d'agents relevant de la filière technique

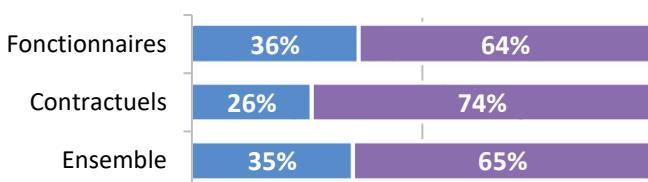
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	24,0%	17,4%	23,2%	39,5
Technique	46,6%	54,3%	47,5%	80,8
Culturelle	4,6%	11,7%	5,5%	10,3
Sportive	1,6%	1,3%	1,6%	3,2
Sociale	9,6%	5,7%	9,1%	15,5
Médico-sociale	3,3%	3,9%	3,4%	9,0
Police municipale	3,6%	0,4%	3,2%	5,5
Animation	6,6%	5,2%	6,5%	11,0
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>172</b>

- 76% d'agents relevant de la catégorie C



- Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 65%

■ Hommes  
■ Femmes

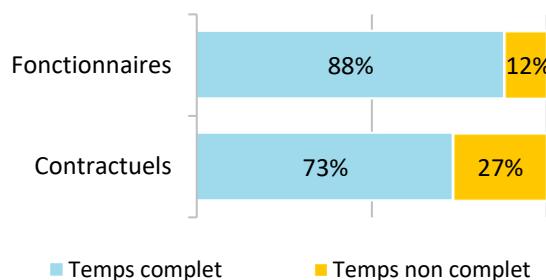


- Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 35% des agents

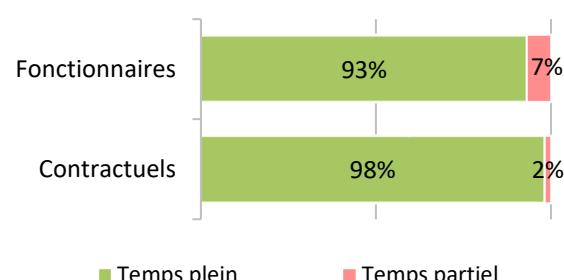
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	35%
Adjoints administratifs	15%
Agents de maîtrise	9%
ATSEM	6%
Adjoints territoriaux d'animation	5%

## Temps de travail des agents permanents

- 88% des fonctionnaires à temps complet contre 73% des contractuels



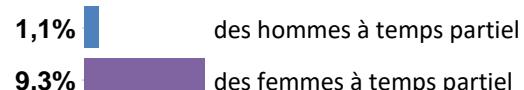
- 7% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	32%	Police municipale	100%
Animation	19%	Culturelle	52%
Sociale	19%	Animation	42%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

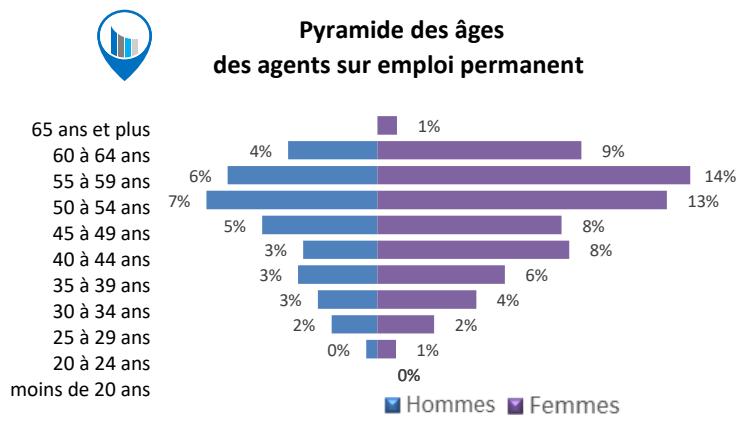


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

## Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,18
Contractuels permanents	40,54
Ensemble des permanents	48,99
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	35,34



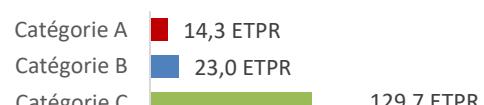
## Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 200,5 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 143,8 fonctionnaires
- > 25,6 contractuels permanents
- > 31,1 contractuels non permanents

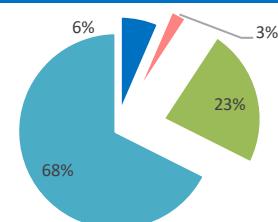
ETPR permanents moyens par catégorie



## Positions particulières

5,6% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Autres positions particulières



## Mouvements

- En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 11,6%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
6,9%	49,3%
<b>Emplois moyens permanents rémunérés</b>	
Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
171,9 agents	170 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	⬇	-3,5%
Contractuels	↗	19,8%
<b>Ensemble</b>	⬇	-1,1%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	29%
Départ à la retraite	18%
Mutation (changement de collectivité)	16%
Mise en disponibilité sur demande	12%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	11%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	39%
Voie de mutation	21%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	12%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	9%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

## Évolution professionnelle

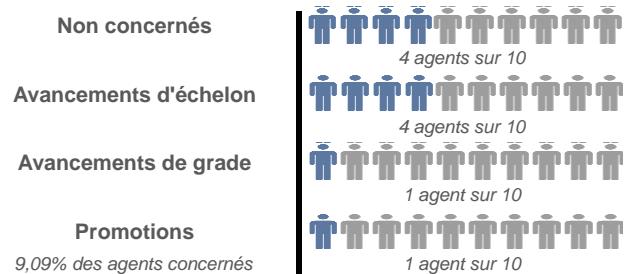
- Concours et examens professionnels

En moyenne, 2,1% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- Aucune rupture conventionnelle actée en 2023

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



## Sanctions disciplinaires

- 45% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	4	2
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	-	1
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	2	1

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	40%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	30%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	20%

## Budget et rémunérations



- Les charges de personnel représentent 57,52 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen	Budget de fonctionnement	Charges de personnel	Soit 57,52 % des dépenses de fonctionnement
	14 440 084 €	8 305 484 €	→

- Mise en place du RIFSEEP

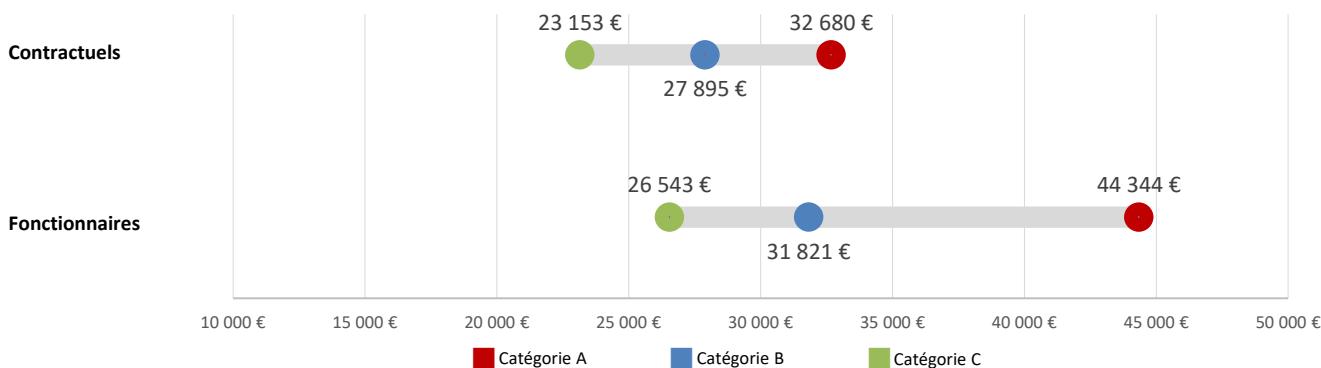
- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents



55% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Oui      Non      Ne sait pas

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

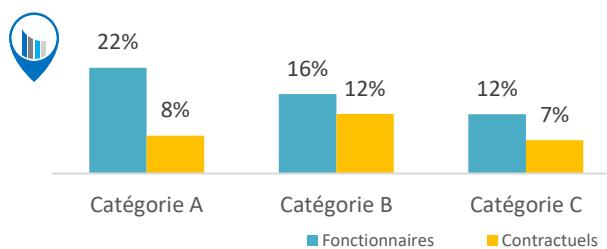


- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,23 %

Le dénominateur intègre le traitement indiciaire de rémunération des agents

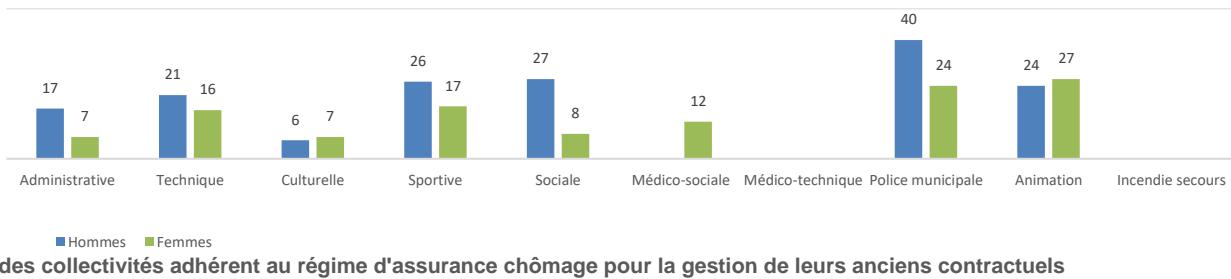
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	13,98%
Contractuels sur emplois permanents	7,82%
Ensemble	13,23%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- En moyenne, 2670 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de collectivité concernée selon la filière



Hommes      Femmes

- 91% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

## Absences Agents présents au 31 décembre

- En moyenne, 22 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



- En moyenne, 13,7 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)</b>	<b>6,03%</b>	<b>3,75%</b>	<b>5,75%</b>	<b>1,64%</b>
<b>Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)</b>	<b>9,28%</b>	<b>3,75%</b>	<b>8,60%</b>	<b>1,64%</b>
<b>Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</b>	<b>9,66%</b>	<b>4,77%</b>	<b>9,06%</b>	<b>1,91%</b>

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

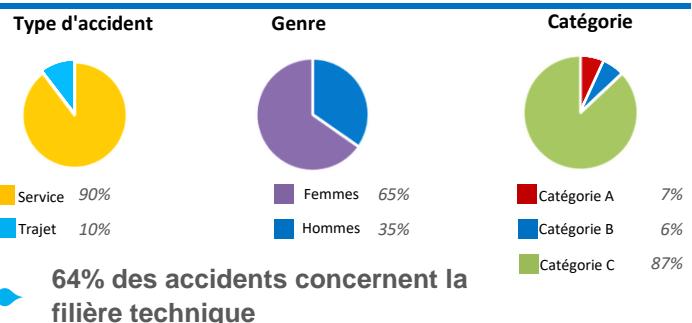
- > 45,6 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

- 100% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 10,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 60 jours d'absence consécutifs par accident du travail



## Prévention et risques professionnels

64 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 3 392 €

Oui Non Ne sait pas En cours  
Existence d'un document unique (DUERP)

100%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

91%

Existence d'un plan de prévention des RPS

64%

18% 18%

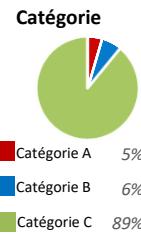
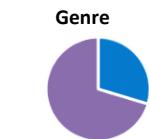
Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

8,6% des femmes  
4,1% des hommes

## Handicap

- 100% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 8,3%



1,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

## Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

15 758 €

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

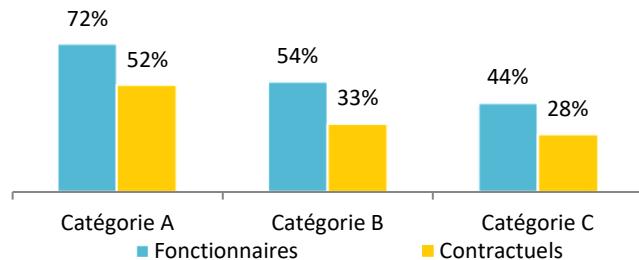
80 042 €

## Formation Agents présents au 31 décembre

- En 2023, 45% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

45% des femmes et 46% des hommes

### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

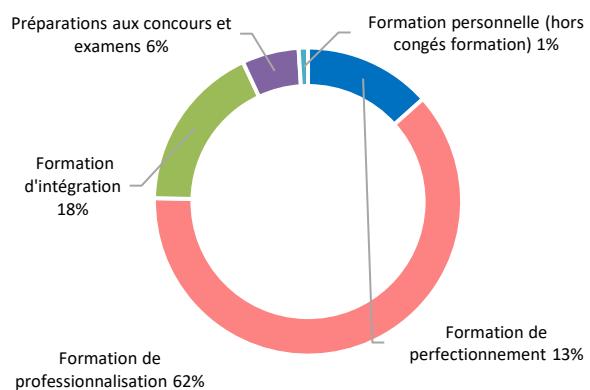


- Le budget médian consacré à la formation est de 61 158 €

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	66%
Autres organismes	29%
Frais de déplacement	3%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%
Coût de la formation des apprentis	1%

### Répartition selon le type de formation



### Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,7 jour par agent



## Action sociale et protection sociale complémentaire

- 64% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



### Santé      Prévoyance

#### Montant moyen

annuel par bénéficiaire

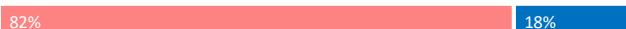
150 €

85 €

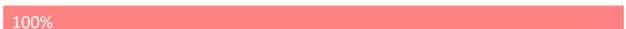
■ En cours ■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

### L'action sociale des collectivités

#### Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



## Relations sociales

- 91% des collectivités concernées par des grèves



260 jours de grève en moyenne par collectivité



- 9,1% des collectivités ont engagé des négociations collectives



9,1% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

### La négociation principale

Temps de travail, qualité de vie au travail

### Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

## — Précisions méthodologiques —

### ● 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### ● 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### ● 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

● En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : avril 2025

Version 1